



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL
secretariat.general@rixheim.fr

ARRETE
PORTANT DELEGATION DES FONCTIONS
D'OFFICIERE DE L'ETAT CIVIL

122/SG/2026

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales, et notamment ses articles R 2122-10 et L 2122-32,
- Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,
- Vu le décret n° 2017-270 du 1^{er} mars 2017 relatif à la délégation des fonctions d'officier de l'état civil exercées par le maire,
- Vu le décret n° 2017-889 du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité,
- Vu le décret n° 2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil,

A R R E T E :

ARTICLE 1 :

Madame Catherine SCHMITT, attachée principale territoriale, Directrice des services aux habitants de la Ville de Rixheim, est déléguée à l'effet d'exercer l'intégralité des fonctions d'Officier de l'Etat Civil prévues par la loi à l'exception de la célébration et de la signature des actes de mariage.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 :

Madame le Maire de la Ville de RIXHEIM, est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse
- Monsieur le Procureur de la République de Mulhouse
- Madame Catherine SCHMITT
- Dossier personnel
- Recueil des Actes Administratifs

Fait à Rixheim, le 23 mars 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Notifié à l'intéressée le : 23/03/2026,
Signature :

